



Invertir en la población rural

Junta Ejecutiva

142.º período de sesiones

Roma, 18 y 19 de septiembre de 2024

Informe del Presidente

Propuesta de préstamo

República de Côte d'Ivoire

Proyecto de Centro Agroindustrial en el Noreste

N.º de identificación del proyecto: 2000003006

Signatura: EB 2024/142/R.10/Rev.1

Tema: 3 a) i) d) i)

Fecha: 18 de septiembre de 2024

Distribución: Pública

Original: Francés

Para aprobación

Medida: Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 53.

Preguntas técnicas:

Bernard Hien

Director Regional

División de África Occidental y Central

Correo electrónico: b.hien@ifad.org

Messan Fumilayo Hermann

Director en el País

División de África Occidental y Central

Correo electrónico: f.messan@ifad.org

Índice

Mapa de la zona del proyecto	ii
Resumen de la financiación	iii
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
II. Descripción del proyecto	3
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	3
B. Componentes, efectos directos y actividades	4
C. Teoría del cambio	4
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	4
E. Costos, beneficios y financiación	5
III. Gestión de riesgos	10
A. Riesgos y medidas de mitigación	10
B. Categoría ambiental y social	10
C. Clasificación del riesgo climático	10
D. Sostenibilidad de la deuda	10
IV. Ejecución	11
A. Marco organizativo	11
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	12
C. Planes para la ejecución	12
V. Instrumentos jurídicos y facultades	13
VI. Recomendación	13

Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Equipo encargado de la ejecución del proyecto

Director Regional:	Bernard Hien
Director en el País:	Hermann F. Messan
Coordinadora del Programa en el País:	Odile Sarassoro
Especialista Técnico Regional Principal en Finanzas Rurales:	Jonathan Agwe
Oficial de Finanzas:	Austin Tatah
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Bernard Brou
Oficial Jurídica:	Adriana Lucía Jauregui Zabalaga

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.
Mapa elaborado por el FIDA | 4-7-2024

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Prestatario/receptor:	República de Côte d'Ivoire
Organismo de ejecución:	Ministerio de Estado - Ministerio de Agricultura, Desarrollo Rural y Producción Alimentaria
Costo total del proyecto:	EUR 225,80 millones-(USD 244,5 millones)
Monto del préstamo del FIDA con arreglo al Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (PBAS):	EUR 27,05 millones ¹ (USD 29,30 millones)
Condiciones del préstamo del FIDA:	Condiciones combinadas: plazo de vencimiento de 25 años, incluido un período de gracia de 5 años, con un cargo por servicios del 0,75 % y una tasa de interés anual del 1,25 % en derechos especiales de giro (DEG) (ajustes para préstamos denominados en una sola moneda)
Monto del préstamo del FIDA con arreglo al Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (BRAM):	EUR 42,48 millones (USD 46 millones)
Condiciones del préstamo del FIDA con arreglo al BRAM:	Condiciones ordinarias: plazo de devolución del préstamo de un máximo de 35 años, incluido un período de gracia de hasta 10 años, con un plazo medio de vencimiento máximo de 20 años y una tasa de interés equivalente a la tasa de interés de referencia del FIDA, además de un diferencial variable
Cofinanciador:	Banco Africano de Desarrollo (BAfD)
Monto de la cofinanciación:	EUR 100,57 millones (USD 108,9 millones)
Condiciones de la cofinanciación:	Cofinanciación paralela en forma de préstamo
Contribución de los proveedores de servicios financieros asociados (bancos e instituciones de microfinanciación):	EUR 6,74 millones (USD 7,3 millones)
Contribución del sector privado:	EUR 3,23 millones (USD 3,5 millones)
Contribución del prestatario/receptor:	EUR 8,86 millones (USD 9,6 millones)
Contribución de los beneficiarios:	EUR 5,72 millones (USD 6,2 millones)
Déficit de financiación:	EUR 31,12 millones (USD 33,7 millones)
Monto de la financiación del FIDA para el clima:	EUR 38,60 millones (USD 41,8 millones)
Institución cooperante:	FIDA

¹ Tipo de cambio del FMI vigente a 31 de julio de 2024.

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

1. **Contexto político, económico y social.** La República de Côte d'Ivoire es la primera economía de la Unión Económica y Monetaria de África Occidental (UEMAO) y la tercera de la Comunidad Económica de los Estados de África Occidental (CEDEAO). El crecimiento económico del país (del 6 % en 2023) se sustenta en la agricultura, que supone el 20 % del producto interno bruto (PIB) y más del 60 % de los ingresos procedentes de la exportación. Sin embargo, el crecimiento agrícola no es lo suficientemente inclusivo, y sigue existiendo pobreza rural. La frágil situación de la seguridad en los países del Sahel limítrofes continúa siendo una fuente de preocupación en el plano nacional.
2. **Pobreza, seguridad alimentaria y agricultura en pequeña escala.** En 2022, la República de Côte d'Ivoire ocupaba el puesto 166 según el índice de desarrollo humano. El crecimiento económico nacional, del 8,4 % entre 2012 y 2017, permitió reducir la tasa de pobreza del 55 % en 2011 al 37,5 % en 2021. No obstante, la pobreza sigue predominando en el medio rural (un 54,4 %) y en algunas zonas geográficas, en particular, el noreste (un 54 %).
3. **Contexto específico del distrito de Zanzan (nordeste)** El distrito cuenta con una población de 1 344 865 personas, de las cuales el 80 % reside en zonas rurales, el 48,7 % son mujeres y el 75 %, jóvenes de menos de 35 años. La pobreza sigue siendo elevada² en las regiones de Bounkani (el 45,7%) y Gontougo (el 32,1%). De naturaleza principalmente agrícola³, la economía se ve obstaculizada por la limitada capacidad de los pequeños productores agrícolas, las deficiencias de las infraestructuras, la baja productividad agrícola y el escaso acceso a los mercados y los servicios financieros.
4. **Marco estratégico nacional.** El Plan Nacional de Desarrollo (2021-2025) tiene por objeto transformar de manera estructural la economía y propiciar un crecimiento económico sólido e inclusivo. Al mismo tiempo, el Programa Nacional de Inversión Agrícola (2018-2025) se articula en torno a los centros agrícolas, con el objetivo de instaurar en Côte d'Ivoire una agricultura sostenible y competitiva, que genere riquezas distribuidas uniformemente.

Aspectos específicos relativos a las esferas transversales prioritarias del FIDA

5. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el proyecto ha recibido las clasificaciones que se detallan a continuación:
 - abarca la financiación para el clima;
 - incluye una perspectiva transformadora de género;
 - es sensible a la nutrición, y
 - tiene en cuenta la capacidad de adaptación.
6. **Género e inclusión social.** La desigualdad de género persiste; pese a representar el 67 % de la mano de obra agrícola, las mujeres apenas dirigen el 21,8 % de las explotaciones agrícolas, y tan solo el 2,3 % de ellas pertenecen a organizaciones de productores. Esta situación se traduce en dificultades a la hora de acceder a los recursos productivos⁴, los mercados y la educación⁵.

² Instituto Nacional de Estadística (2018).

³ Se compone en un 70 % de explotaciones agrícolas familiares.

⁴ Financiación, insumos, tecnologías y conocimientos.

⁵ Se estima que el 81,4 % de las mujeres no ha recibido ningún tipo de educación.

7. **Juventud.** Según el Censo general de población y vivienda de 2021, más del 75 % de la población es menor de 35 años. La agricultura sigue siendo la principal fuente de empleo para el 41,9 % de la población y el 45,7 % de los jóvenes de entre 15 y 35 años. Además, los jóvenes del medio rural cuentan con un acceso limitado a las actividades de formación, las posibilidades de educación y los recursos⁶.
8. **Personas con discapacidad.** En 2021, en la República de Côte d'Ivoire se contabilizaban un total de 468 459 personas con discapacidad⁷.
9. **Malnutrición.** Si bien la nutrición materna e infantil ha ido mejorando⁸ en el país, las tasas de retraso del crecimiento (el 20,2 %) y malnutrición aguda (el 8,4 %) siguen siendo elevadas en los hogares rurales de bajos ingresos. En el distrito de Zanzan, la malnutrición está vinculada a la disponibilidad estacional de los alimentos, al acceso limitado a una dieta nutritiva y a su alto costo, así como a la escasa diversidad alimentaria.
10. **Degradación ambiental y cambio climático.** La deforestación, que constituye el principal problema de carácter ambiental, provoca la degradación de las tierras y la pérdida de diversidad biológica, que se ve exacerbada por la vulnerabilidad ante el cambio climático (sequías y aumento de la temperatura).

Justificación de la actuación del FIDA

11. El distrito de Zanzan constituye una importante fuente de productos que se consumen en el plano local (el 20,2 %) y productos de exportación (el 8,4 %). La inclusión de las personas pobres de las zonas rurales en las cadenas de valor dedicadas a la producción y transformación de estos productos, por medio de tecnologías climáticamente inteligentes, facilitará su participación en el crecimiento económico sostenible.
12. El Gobierno de Côte d'Ivoire se ha fijado el objetivo de construir un centro agroindustrial en Zanzan que respalde la transformación estructural del país de conformidad con el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025). En consecuencia, ha solicitado al FIDA y al BAfD que saquen el máximo partido a la experiencia de este último en el ámbito de los centros agrícolas, así como a los conocimientos especializados del Fondo en lo que respecta a la promoción de las cadenas de valor inclusivas en beneficio de las personas vulnerables.

B. Enseñanzas extraídas

13. El Proyecto de Centro Agroindustrial en el Noreste (2PAI-NE) aprovechará al máximo las enseñanzas extraídas de la cartera del FIDA⁹ y del BAfD¹⁰ en materia de centros agrícolas, sobre todo en lo que respecta a la participación de las partes interesadas, la ingeniería social, el desarrollo de las capacidades de los distintos actores, la selección de los asociados privados, el acceso a los servicios económicos y productivos, la adaptación del modelo de centro agrícola, el diseño de políticas nacionales favorables y el liderazgo de las autoridades públicas.
14. En cuanto a la gestión del proyecto, será necesario adoptar las siguientes medidas: definir de manera inequívoca las distintas funciones, contratar a personal cualificado desde el principio, diseñar proyectos simples que se adapten a las capacidades del personal, lograr la puesta en marcha sin contratiempos del proyecto, constituir la Unidad de Gestión del Proyecto (UGP) en cuanto terminen

⁶ Tierras, activos y financiación.

⁷ De las cuales el 45 % eran mujeres, según el Censo general de población y vivienda de ese año.

⁸ Informe de la Nutrición Mundial de 2022.

⁹ Proyecto de Apoyo al Desarrollo Agrícola y la Comercialización – Ampliación a la Región Occidental (PROPACOM), Programa de Apoyo al Desarrollo de las Cadenas de Valor Agrícolas (PADFA) y Proyecto de Emergencia Agrícola de Côte d'Ivoire (PUA-CI).

¹⁰ Proyecto de Centro Agroindustrial en la Región de Bélier (2PAI-Bélier) y Proyecto de Centro Agroindustrial en el Norte (2PAI-Nord).

las negociaciones, gestionar minuciosamente el proyecto y prestar apoyo a la unidad de coordinación del proyecto (UCP) para que sus integrantes hagan totalmente suyo el enfoque del proyecto.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

15. El objetivo de desarrollo del proyecto radica en transformar el sector agrícola de las zonas de intervención en un sector moderno, orientado al mercado, sostenible y resiliente al clima, que brinde un acceso justo y equitativo a las oportunidades de obtener ingresos, al tiempo que reduce la pobreza. El proyecto contribuye a alcanzar los objetivos estratégicos¹¹ del programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) (2020-2025) y también está en consonancia con el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025), que se centra en la transformación inclusiva y sostenible de las zonas rurales¹².
16. **Zona de intervención.** El distrito de Zanzan se ve afectado por la pobreza, una baja productividad agrícola, el cambio climático, la degradación ambiental y una inclusión social deficiente. Además, a pesar de sus limitados recursos hídricos, tiene un gran potencial agrícola. La selección de las zonas de intervención será participativa. Se dará prioridad a las cuencas de producción, donde se concentren las poblaciones rurales pobres y vulnerables, que presenten un gran potencial de inversión para estructurar las cadenas de valor y las infraestructuras y que permitan conectar a los pequeños productores con los centros de agrupación y el parque agroindustrial.
17. **Cadenas de valor fijadas como objetivo.** El proyecto se centrará, de manera prioritaria, en las siguientes cadenas de valor: arroz, productos hortícolas, pollos —en combinación con maíz y soja—, y ñame. Asimismo, se sumarán una serie de cadenas de valor secundarias¹³, a saber: ganadería tradicional a pequeña escala, miel, anacardos y karité.
18. **Grupos objetivo.** El proyecto beneficiará a un total de 222 075 personas, esto es, 35 250 hogares, que se clasifican en tres categorías, a saber: i) la categoría C (17 100 hogares) agrupa a los microproductores y pequeños productores agrícolas¹⁴; ii) la categoría B comprende a las microempresas y pequeñas y medianas empresas (178)¹⁵, y iii) la categoría A (beneficiarios del BAFD) abarca a las empresas de gran tamaño¹⁶.
19. La selección del grupo objetivo se ajustará a la política de focalización del FIDA, así como a los objetivos relacionados con los temas transversales. Para la categoría C, se velará por una focalización directa y se dará prioridad a las personas pobres de las zonas rurales que vivan en las cuencas de producción, así como a las mujeres, los jóvenes, las viudas y viudos y las personas con discapacidad. Para la categoría B, se prevé una autofocalización, que abarcará las candidaturas de aquellas personas con iniciativa empresarial que se presenten a las licitaciones de proyectos centrados, preferentemente, en la gente joven. En cuanto a la categoría A, será fundamental su participación para establecer vínculos comerciales equitativos con los grupos de las categorías C y B.

¹¹ Mejorar las políticas nacionales y fortalecer las instituciones del país; aumentar la productividad y mejorar la resiliencia de los productores en pequeña escala al cambio climático, y añadir valor y mejorar el acceso a los mercados.

¹² Gracias al refuerzo de las capacidades productivas de la población rural, a la integración de estas poblaciones en los mercados, al incremento de la sostenibilidad ambiental y al aumento de la resiliencia al cambio climático de las actividades económicas de los habitantes del medio rural.

¹³ Con el objetivo de mejorar las ganancias de los grupos objetivo a través de actividades generadoras de ingresos.

¹⁴ Caracterizados por bajos rendimientos marginales y un escaso valor añadido.

¹⁵ Haciendo especial hincapié en los jóvenes que ya trabajan en las esferas de la agrupación, la transformación, la distribución, la producción o la prestación de bienes y servicios.

¹⁶ Susceptibles de establecer vínculos comerciales con las categorías B y C, así como de generar empleo para los jóvenes.

B. Componentes, efectos directos y actividades

20. El proyecto abarcará los 4 componentes y 10 subcomponentes que se enumeran a continuación¹⁷.

Componente A. Fortalecimiento de los sistemas de producción agrícola climáticamente inteligentes y vinculados a los mercados.

- Subcomponente A.1. Mejora de las infraestructuras de producción agrícola.
- Subcomponente A.2. Refuerzo de la capacidad de los pequeños productores y las organizaciones agrícolas profesionales.
- Subcomponente A.3. Aumento de la resiliencia de las comunidades.

Componente B. Fomento de la adición de valor y el acceso a los mercados.

- Subcomponente B.1. Creación de infraestructuras de transformación y comercialización.
- Subcomponente B.2. Fortalecimiento de la capacidad de los actores involucrados en la agrupación, la transformación y la comercialización.

Componente C. Creación de un entorno favorable para la economía agrícola.

- Subcomponente C.1. Mejora de la oferta de servicios técnicos.
- Subcomponente C.2. Mejora de la oferta de servicios financieros.
- Subcomponente C.3. Mejora del entorno vinculado a la inversión privada.

Componente D. Gestión, seguimiento y evaluación y coordinación del proyecto.

- Subcomponente D.1. Gestión de los conocimientos, sostenibilidad, apoyo institucional.
- Subcomponente D.2. Coordinación del proyecto.

C. Teoría del cambio

21. El distrito de Zanzan se enfrenta a una serie de desafíos, como su lejanía de los centros urbanos, la falta de infraestructuras, el acceso limitado a los mercados, la vulnerabilidad al clima, la escasa presencia de empresas agroindustriales, la escasa estructuración de las cadenas de valor y la discriminación por razón de género y edad.
22. El proyecto contribuirá a afrontar esos desafíos a través de la promoción de infraestructuras de producción, transformación y comercialización climáticamente inteligentes; el fomento de la capacidad de los agricultores y ganaderos; la prestación de apoyo a las pequeñas y medianas empresas agroalimentarias; la mejora del entorno empresarial; la erradicación de la desigualdad de género, y la promoción de la nutrición.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

23. El proyecto contribuye a los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) 1, 2, 5, 8 y 13, así como a seis de los nueve entregables que figuran en el Marco de Cooperación de las Naciones Unidas para el Desarrollo Sostenible¹⁸. El proyecto está

¹⁷ En el informe sobre el diseño del proyecto figura una descripción detallada de los componentes y subcomponentes.

¹⁸ 1) Sistemas de producción modernos, sostenibles, competitivos y resilientes; 2) acceso de las pequeñas y medianas empresas e industrias a sistemas innovadores que diversifiquen la economía de manera sostenible e inclusiva, así como a oportunidades comerciales e inversiones; 3) acceso equitativo a una mínima protección social y utilización de los servicios de asistencia sanitaria, nutrición, agua, higiene y saneamiento de calidad, también en situaciones de emergencia; 4) acceso a oportunidades socioeconómicas por parte de los jóvenes, las niñas y los niños, de modo que puedan desarrollar su pleno potencial; 5) acceso a oportunidades socioeconómicas y tecnológicas por parte de las mujeres y las niñas con miras a mejorar su empoderamiento, así como a los servicios de prevención y asistencia frente a todas las formas de violencia, y 6) acceso a los ecosistemas terrestres y marinos, así como a una gestión más sostenible, integrada e inclusiva de los medios de vida.

en consonancia con el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025), la política revisada en materia de financiación rural, la nueva estrategia relativa al sector privado y la estrategia sobre tecnologías de la información y las comunicaciones para el desarrollo establecidas por el FIDA. Asimismo, contribuirá a los tres objetivos del FIDA en materia de igualdad de género y empoderamiento de la mujer.

24. El proyecto contribuirá a alcanzar los objetivos nacionales que se describen en el Plan Nacional de Desarrollo (2021-2025)¹⁹ y los resultados del Programa Nacional de Inversión Agrícola II (2018-2025). Asimismo, servirá como aportación a la política nacional en materia de nutrición, el documento de política nacional sobre la igualdad de oportunidades, la equidad y el género de 2009, las contribuciones determinadas a nivel nacional²⁰, la reglamentación ambiental²¹, la estrategia nacional en materia de género y cambio climático (2020-2024) y la política nacional en materia de juventud (2021-2025).
25. Se establecerán **asociaciones** operacionales con instituciones especializadas en la promoción de las microempresas, las pequeñas y medianas empresas, las estructuras de apoyo a los productores, el Consejo Nacional para la Nutrición, la Alimentación y el Desarrollo de la Primera Infancia y los organismos de las Naciones Unidas²².

E. Costos, beneficios y financiación

Costo del proyecto

26. El costo total del proyecto a lo largo de 8 años asciende a USD 244,45 millones, y los costos básicos alcanzan los USD 224,5 millones, esto es, el 92 % del costo total. Las provisiones para imprevistos de orden físico y financieros suman USD 19,95 millones, es decir, el 8 % del costo total. Los costos de inversión ascienden a USD 233,34 millones, lo que representa el 95,5 % de los costos básicos. Los costos recurrentes alcanzan los USD 11,11 millones, esto es, el 4,5 % de los costos básicos.
27. De conformidad con las metodologías que emplean los bancos multilaterales de desarrollo en el seguimiento de la financiación para la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos, se calcula que el monto total de la financiación para el clima²³ concedida por el FIDA a este proyecto asciende a USD 41 784 000.

¹⁹ El proyecto propiciará también la consecución de los siguientes objetivos del Plan Nacional de Desarrollo: 1) lograr la transformación económica y social necesaria para que, de aquí a 2030, Côte d'Ivoire ascienda a la categoría de país de ingreso mediano alto; 2) desarrollar la industria nacional para incrementar las oportunidades de empleo decente; 3) garantizar la mejora de la productividad de los factores, en particular del capital humano, y 4) reforzar la gobernanza del Estado a fin de prestar apoyo al sector privado en un proceso de desarrollo que no deje a nadie atrás.

²⁰ Véase: unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_CIV_2022.pdf.

²¹ Véase: <https://www.environnement.gouv.ci/wp-content/uploads/2023/12/CODE-DE-LENVIRONNEMENT-COTE-DIVOIRE-2023.pdf>.

²² Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial (ONUDI), Entidad de las Naciones Unidas para la Igualdad de Género y el Empoderamiento de las Mujeres (ONU-Mujeres), Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO), Programa Mundial de Alimentos (PMA), Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR) y Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF).

Cuadro 1

Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Componente/subcomponente	FIDA (PBAS)		FIDA (BRAM)		BAfD		Bancos e instituciones de microfinanciación		Beneficiarios		Sector privado		Gobierno (contribución en efectivo)		Gobierno (contribución en especie)		Déficit		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%
Componente A. Fortalecimiento de los sistemas de producción agrícola climáticamente inteligentes y vinculados a los mercados																				
Subcomponente A.1: Mejora de las infraestructuras de producción agrícola																				
	7 302,3	10,7	34 057,6	49,8	20 764,3	30,4	-	-	5 512,9	8,1	-	-	-	-	764,1	1,1	-	-	68 401,3	28,0
Subcomponente A.2: Refuerzo de la capacidad de los pequeños productores y las organizaciones agrícolas profesionales																				
	158,4	1,3	3 613,6	28,7	5 120,7	40,7	-	-	-	-	-	-	-	-	287,8	2,3	3 407,6	27,1	12 588,2	5,1
Subcomponente A.3: Aumento de la resiliencia de las comunidades																				
	-	-	1 020,5	8,9	10 393,0	90,2	-	-	-	-	-	-	-	-	109,7	1,0	-	-	11 523,2	4,7
Subtotal	7 460,8	8,1	38 691,8	41,8	36 277,9	39,2	-	-	5 512,9	6,0	-	-	-	-	1 161,6	1,3	34 407,6	3,7	92 512,6	37,8
Componente B. Fomento de la adición de valor y el acceso a los mercados																				
Subcomponente B.1: Creación de infraestructuras de transformación y comercialización																				
	9 629,8	13,6	-	-	43 135,9	60,9	7 349,7	10,4	711,2	1,0	3 500,1	4,9	5 108,6	7,2	1 448,6	2,0	-	-	70 883,8	29,0
Subcomponente B.2: Fortalecimiento de la capacidad de los actores involucrados en la agrupación, la transformación y la comercialización																				
	185,9	2,1	-	-	5 846,0	67,3	-	-	-	-	-	-	-	-	184,3	2,1	2 470,5	28,4	8 686,8	3,6
Subtotal	9 815,6	12,3	-	-	48 982,0	61,6	7 349,7	9,2	711,2	0,9	3 500,1	4,4	5 108,6	6,4	1 633,0	2,1	2 470,5	3,1	79 570,6	32,6
Componente C. Creación de un entorno favorable para la economía agrícola																				
Subcomponente C.1: Mejora de la oferta de servicios técnicos																				
	-	-	774,2	7,3	2 078,6	19,7	-	-	-	-	-	-	-	-	953,9	9,0	6 739,0	63,9	10 545,6	4,3
Subcomponente C.2: Mejora de la oferta de servicios financieros																				
	7 501,8	23,2	6 093,8	18,8	6 571,4	20,3	-	-	-	-	-	-	-	-	26,5	0,1	12 168,6	37,6	32 362,0	13,2
Subcomponente C.3: Mejora del entorno vinculado a la inversión privada																				
	-	-	440,3	10,6	3 074,6	74,1	-	-	-	-	-	-	-	-	193,3	4,7	440,3	10,6	4 148,5	1,7
Subtotal	7 501,8	15,9	7 308,2	15,5	11 724,6	24,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1 173,7	2,5	19 347,9	41,1	47 056,1	19,2
Componente D. Gestión, seguimiento y evaluación y coordinación del proyecto																				
Subcomponente D.1: Gestión de los conocimientos, sostenibilidad, apoyo institucional																				
	777,5	6,0	-	-	9 927,4	76,3	-	-	-	-	-	-	-	-	358,3	2,8	1 942,4	14,9	13 005,7	5,3
Subcomponente D.2: Coordinación del proyecto																				
	3 744,3	30,4	-	-	1 943,5	15,8	-	-	-	-	-	-	-	-	89,0	0,7	6 530,3	53,1	12 307,1	5,0
Subtotal	4 521,8	17,9	-	-	11 871,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	447,3	1,8	8 472,7	33,5	25 312,8	10,4
Total	29 300,0	12,0	46 000,0	18,8	108 855,4	44,5	7 349,7	3,0	6 224,1	2,5	3 500,1	1,4	5 108,6	2,1	4 415,5	1,8	33 698,7	13,8	244 452,1	100,0

Cuadro 2

Costos del proyecto, desglosados por categoría de gastos y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Categoría de gasto	FIDA (PBAS)		FIDA (BRAM)		BAfD		Bancos e instituciones de microfinanciación		Beneficiarios		Sector privado		Gobierno (contribución en efectivo)		Gobierno (contribución en especie)		Déficit		Total		
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
I. Costos de inversión																					
A. Obras de ingeniería rural	15 168,8	13,6	31 306,8	28,1	47 233,5	42,4	5 207,8	4,7	6 224,1	5,6	2 036,7	1,8	4 249,2	3,8	0,0		-	-	111 426,9	45,6	
B. Vehículos	234,3	39,3	-	-	291,7	48,9	-	-	-	-	-	-	-	-	70,0	11,7	-	-	596,0	0,2	
C. Equipos y materiales	474,9	2,2	137,3	0,6	16 704,3	78,3	1 440,3	6,8	-	-	928,7	4,4	272,4	1,3	1 065,3	5,0	312,7	1,5	21 335,9	8,7	
D. Capacitación y talleres	634,4	3,4	2 277,9	12,3	10 966,7	59,2	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	4 650,8	25,1	18 529,8	7,6	
E. Consultorías	2 066,1	6,2	4 301,7	12,9	15 080,6	45,3	701,6	2,1	-	-	534,6	1,6	587,0	1,8	3 280,3	9,8	6 752,5	20,3	33 304,4	13,6	
F. Bienes, servicios e insumos	75,5	0,6	1 606,1	12,2	10 393,0	79,2	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	1 042,6	7,9	13 117,2	5,4	
G. Donación	7 675,9	21,9	6 370,2	18,2	6 571,4	18,8	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	14 409,8	41,1	35 027,3	14,3	
Costos totales de inversión	26 330,0	11,3	46 000,0	19,7	107 241,2	46,0	7 349,7	3,1	6 224,1	2,7	3 500,1	1,5	5 108,6	2,2	4 415,5	1,9	27 168,4	11,6	233 337,6	95,5	
II. Gastos recurrentes																					
A. Sueldos y prestaciones	2 569,3	27,2	-	-	1 016,3	10,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 873,3	62,1	9 458,9	3,9	
B. Gastos operacionales	400,8	24,2	-	-	597,9	36,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	656,9	39,7	1 655,6	0,5	
Total de costos recurrentes	2 970,0	26,7	-	-	1 614,2	14,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 530,3	58,8	11 114,5	4,5	
Total	29 300,0	12,0	46 000,0	18,8	108 855,4	44,5	7 349,7	3,0	6 224,1	2,5	3 500,1	1,4	5 108,6	2,1	4 415,5	1,8	33 698,6	13,8	244 452,1	100,0	

Cuadro 3

Costos del proyecto, desglosados por componente y subcomponente y año del proyecto

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Componente y subcomponente</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>Total</i>
Componente A. Fortalecimiento de los sistemas de producción agrícola climáticamente inteligentes y vinculados a los mercados									
Subcomponente A.1: Mejora de las infraestructuras de producción agrícola	1 843,0	2 076,4	28 088,0	26 412,9	435,5	34,1	-	-	58 890,0
Subcomponente A.2: Refuerzo de la capacidad de los pequeños productores y las organizaciones agrícolas profesionales	729,5	2 579,2	4 079,1	3 959,5	613,2	15,4	-	-	11 975,8
Subcomponente A.3: Aumento de la resiliencia de las comunidades	33,8	1 606,5	5 303,0	4 304,5	66,3	103,0	15,4	-	11 432,5
Subtotal	2 606,3	6 262,1	37 470,0	34 677,0	1 115,0	152,5	15,4	-	82 298,4
Componente B. Fomento de la adición de valor y el acceso a los mercados									
Subcomponente B.1: Creación de infraestructuras de transformación y comercialización	-	18 033,2	26 054,5	20 244,0	2 989,6	-	-	-	67 321,2
Subcomponente B.2: Fortalecimiento de la capacidad de los actores involucrados en la agrupación, la transformación y la comercialización	90,3	1 183,0	3 576,0	2 965,7	520,9	84,5	-	-	8 420,4
Subtotal	90,3	19 216,2	29 630,5	23 209,7	3 510,4	84,5	-	-	75 741,6
Componente C. Creación de un entorno favorable para la economía agrícola									
Subcomponente C.1: Mejora de la oferta de servicios técnicos	1 933,9	1 674,1	4 150,4	2 086,3	24,0	22,1	22,1	-	9 913,0
Subcomponente C.2: Mejora de la oferta de servicios financieros	96,0	739,4	5 757,8	10 365,8	11 920,8	-	-	-	28 879,8
Subcomponente C.3: Mejora del entorno vinculado a la inversión privada	512,0	819,4	1 537,3	1 229,8	-	-	-	-	4 098,5
Subtotal	2 541,8	3 232,9	11 445,5	13 682,0	11 944,8	22,1	22,1	-	42 891,3
Componente D. Gestión, seguimiento y evaluación y coordinación del proyecto									
Subcomponente D.1: Gestión de los conocimientos, sostenibilidad, apoyo institucional	286,0	1 278,8	5 352,2	4 425,2	471,3	506,1	348,2	-	12 667,7
Subcomponente D.2: Coordinación del proyecto	1 267,3	1 705,2	1 375,9	1 375,9	1 375,9	1 358,8	1 274,5	1 163,8	10 897,3
Subtotal	1 553,3	2 984,0	6 728,0	5 801,0	1 847,1	1 864,9	1 622,7	1 163,8	23 565,0
Total de costos básicos	6 791,8	31 695,2	85 274,1	77 369,6	18 417,4	2 124,0	1 660,2	1 163,8	224 496,2
Total	7 038,7	33 943,3	91 188,0	84 654,5	21 680,4	2 490,6	1 994,2	1 462,5	244 452,1

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

28. El plan de financiación y cofinanciación (cofinanciación paralela del BAfD) es el siguiente: i) el FIDA (PBAS): USD 29,30 millones; ii) el FIDA (BRAM): USD 46 millones; iii) el BAfD: USD 108,85 millones; iv) los proveedores de servicios financieros asociados: USD 7,3 millones; v) los beneficiarios: USD 6,2 millones; vi) el sector privado: USD 3,5 millones; vii) el Gobierno (contribución en efectivo): USD 5,1 millones, y viii) el Gobierno (en forma de exención de impuestos): USD 4,4 millones.
29. Se han mantenido una serie de negociaciones con posibles cofinanciadores (el Fondo de la OPEP para el Desarrollo Internacional, el Banco Interamericano de Desarrollo, el Banco de Inversión y Desarrollo de la CEDEAO, el Banco de Desarrollo de África Occidental, el Banco Árabe para el Desarrollo Económico de África, la Agencia Belga para el Desarrollo (Enabel) y la Agencia de Cooperación Internacional del Japón), con el objetivo de suplir el déficit de financiación por valor de USD 33,7 millones. Asimismo, ese déficit podrá financiarse en los ciclos de la Decimotercera y la Decimocuarta Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA13 y FIDA14), ya sea con arreglo al PBAS o a través del BRAM²⁴.

Desembolsos

30. Los fondos se desembolsarán de conformidad con el Manual de desembolso de préstamos del FIDA y con los procedimientos que se establecen en el Manual de gestión financiera y control financiero de proyectos para prestatarios. Las distintas entidades financiadoras se coordinarán en reuniones quincenales o de carácter *ad hoc*.

Resumen de los beneficios y análisis económico

31. El análisis financiero y económico²⁵ indica que en todos los modelos financieros analizados la relación beneficio/costo es superior a uno, es decir, los beneficios logrados siempre superan los costos.
32. El análisis económico²⁶ del proyecto para un período de 20 años, considerando una tasa de descuento del 8 %, muestra que el costo total del proyecto a lo largo de ocho años asciende a USD 244,45 millones. La tasa interna de rendimiento económico (TIRE) de referencia es del 21 %, y el valor actual neto (VAN) asciende a USD 187,13 millones. Las pruebas de sensibilidad confirman la solidez del análisis, dado que las TIRE son superiores al 8 % en varias hipótesis, lo que refleja el costo de oportunidad del capital a largo plazo y garantiza la viabilidad económica.

Estrategia de salida y sostenibilidad

33. El mecanismo de puesta en marcha se sustenta en las estructuras nacionales públicas y privadas que se encargan de la sostenibilidad de las intervenciones y de la salida de la UCP. La estrategia de salida y la sostenibilidad se fundamentan en cinco pilares, a saber: 1) la sostenibilidad institucional gracias a la gobernanza del centro y de las infraestructuras y equipos; 2) la sostenibilidad financiera a través del mecanismo financiero; 3) la sostenibilidad técnica gracias a las cadenas de suministro promovidas; 4) la sostenibilidad ambiental y socioeconómica gracias a la inclusión social, y 5) un plan de transferencia de las funciones de la UCP a los órganos del centro, que incluye una estrategia de transmisión a medida.

²⁴ Según las condiciones de financiación que se determinen y con sujeción a los procedimientos internos y a la consiguiente aprobación de la Junta Ejecutiva.

²⁵ Basado en los modelos de producción en las etapas iniciales y finales de las cadenas de valor seleccionadas.

²⁶ Asimismo, el análisis económico incluye todos los costos de inversión y los costos de funcionamiento, además de tener en cuenta los ingresos netos incrementales que se derivan de los modelos económicos financiados.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

34. En el cuadro 4 se resumen los principales riesgos, desglosados por tipo y calificación correspondiente.

Cuadro 4

Calificación general de los riesgos

Tipo de riesgo	Calificación del riesgo inherente	Calificación del riesgo residual
Fragilidad y seguridad	Considerable	Considerable
Compromiso político	Considerable	Considerable
Vulnerabilidad ante el cambio climático	Considerable	Considerable
Disposiciones para la ejecución	Considerable	Considerable
Contabilidad del proyecto y presentación de información financiera	Considerable	Considerable
Controles internos del proyecto	Considerable	Considerable
Modalidades de flujos y desembolso de los fondos del proyecto	Alto	Alto
Presupuestación del proyecto	Considerable	Considerable
Organización del proyecto y dotación de personal	Considerable	Considerable

B. Categoría ambiental y social

35. El proyecto entraña un riesgo ambiental y social alto debido a la posible degradación de la cubierta vegetal y a la ausencia de una gestión integrada de los desechos, los suelos, el agua y las plagas. En el plano social, los riesgos abarcan la intoxicación por productos agroquímicos, los conflictos entre las comunidades trashumantes, la exclusión de los jóvenes y las mujeres, el trabajo infantil, el desplazamiento económico de ciertas poblaciones, la afluencia de trabajadores y la supresión de los derechos consuetudinarios. El proyecto reforzará las capacidades de los productores para adoptar buenas prácticas a nivel ambiental, social y climático a través de un enfoque inclusivo de mitigación del riesgo.

C. Clasificación del riesgo climático

36. El proyecto entraña un riesgo climático considerable. La zona del proyecto está expuesta a un riesgo alto de catástrofes climáticas²⁷. El aumento de las temperaturas en la región de Bounkani y la disminución de las precipitaciones hacen que el distrito de Zanzan esté en peligro de inundación. El proyecto mejorará la resiliencia al cambio climático²⁸ e impulsará el aumento de la productividad agrícola y del valor añadido por medio de infraestructuras climáticamente inteligentes.

D. Sostenibilidad de la deuda

37. Según el último análisis de viabilidad de la deuda, llevado a cabo por el FMI y el Banco Mundial y publicado en abril de 2024, la deuda externa y la deuda mundial son viables; el riesgo de sobreendeudamiento externo del país es moderado, si bien el margen para absorber perturbaciones es limitado. La deuda externa y la deuda mundial son vulnerables a las perturbaciones ligadas a las exportaciones y a la depreciación del tipo de cambio. Estas perturbaciones tendrían un impacto negativo en la viabilidad de la deuda externa del país.

²⁷ Escasez de agua, calor extremo e incendios forestales.

²⁸ Reducción del consumo de energía, aumento del carbono almacenado en el suelo y disminución de los desechos alimentarios.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

38. El organismo responsable de la ejecución es el Ministerio de Agricultura, Desarrollo Rural y Producción Alimentaria (Ministerio de Estado), y también se establecerán un comité de orientación y dirección y un marco regional consultivo. La gestión ordinaria del proyecto correrá a cargo de la UCP, bajo la supervisión de la Dirección General de Planificación, Estadística y Proyectos. La UCP se encargará, principalmente, de coordinar, supervisar y hacer un seguimiento de las actividades del proyecto. El proceso de selección de los oficiales será competitivo²⁹ y se sustentará en contratos vinculados a los resultados.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones, y gobernanza

39. **Gestión financiera.** La gestión financiera será competencia del equipo financiero de la UCP, que estará dirigido por un oficial administrativo y financiero encargado de supervisar las finanzas, la contabilidad y las operaciones administrativas, y que contará con el apoyo de dos oficiales de contabilidad principales y dos auxiliares de contabilidad, procedentes del FIDA y el BAfD. Se mantendrán dos sistemas de contabilidad diferenciados, con arreglo a los procedimientos de cada donante. Además, un oficial público de contabilidad y un contralor financiero se encargarán de reforzar el control interno. Los estados financieros se regirán por las nuevas normas de contabilidad de la Organización para la Armonización del Derecho Mercantil en África (OHADA) que se aplican a las entidades sin fines de lucro (sistema de contabilidad de las entidades sin fines de lucro³⁰). El ejercicio económico abarcará el período comprendido entre el 1 de enero y el 31 de diciembre. La auditoría interna correrá a cargo de la Inspección General de Finanzas, y las auditorías externas se llevarán a cabo por separado, en función de las exigencias de cada uno de las entidades financiadoras.
40. **Adquisiciones y contrataciones.** Las adquisiciones de bienes y las contrataciones de obras y servicios financiadas por el FIDA se regirán por las normas del prestatario en la materia³¹, siempre y cuando estas sean compatibles con las directrices y políticas en vigor del Fondo. En lo que respecta al BAfD, las adquisiciones se efectuarán de conformidad con la Política de adquisiciones y contrataciones del Grupo del Banco³² y lo dispuesto en el convenio de financiación.
41. El personal del proyecto y las partes interesadas recibirán formación sobre las políticas y directrices del BAfD y el FIDA. Para las cuestiones relativas a la financiación del FIDA, el oficial de adquisiciones y contrataciones contará con el apoyo de un responsable de las adquisiciones y contrataciones.

Participación y observaciones del grupo objetivo y resolución de reclamaciones

42. Se celebrarán una serie de consultas con los beneficiarios³³. A fin de proteger los derechos de las comunidades rurales en lo que respecta al acceso a la propiedad y el uso de la tierra, se diseñará un plan de consentimiento libre, previo e informado que permitirá a las comunidades decidir si aceptan la iniciativa propuesta.

²⁹ El FIDA y el BAfD validarán los correspondientes mandatos.

³⁰ En vigor desde enero de 2024.

³¹ En virtud de la ordenanza n.º 2019-679, de 24 de julio de 2019.

³² Edición de octubre de 2015.

³³ Campaña de información sobre las ventajas y modalidades del proyecto, en particular las alianzas en el ámbito de la agrupación; participación de los responsables locales en la focalización de los beneficiarios; validación de la elección de las cadenas de valor, las cuencas de producción, las infraestructuras y los beneficiarios vulnerables; conexión de las organizaciones de productores agrícolas con una plataforma digital a fin de mejorar la visibilidad y trazabilidad de las operaciones.

Resolución de reclamaciones

43. Los especialistas de los Procedimientos del FIDA para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC) se encargarán de perfeccionar el mecanismo de gestión de reclamaciones incluido en el plan de participación de las partes interesadas, así como las herramientas necesarias para su uso³⁴. Las reclamaciones que no logren resolverse en el ámbito del proyecto podrán remitirse al FIDA.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación

44. **Planificación.** En este ámbito, servirán como referencia las experiencias del FIDA y otros proyectos de establecimiento de centros tanto en la República de Côte d'Ivoire como en el extranjero. Para la puesta en marcha del plan operacional anual y el presupuesto conexo durante los primeros 18 meses, se movilizará a los principales asociados públicos y privados. Cada año, se elaborarán el plan operacional anual y el presupuesto conexo del año siguiente, que deberán someterse a la declaración de conformidad del FIDA a más tardar el 30 de noviembre del año correspondiente.
45. **Seguimiento y evaluación.** La digitalización de los formularios para la recopilación de datos permitirá hacer un seguimiento en tiempo real de los indicadores, que se fundamentarán en datos validados, primero, a nivel de las oficinas sobre el terreno y, posteriormente, a nivel central³⁵. Se elaborarán informes trimestrales y anuales que se presentarán al Ministerio y al FIDA. Asimismo, se llevarán a cabo una serie de estudios específicos, como un estudio de referencia en la fase inicial, un estudio sobre los efectos logrados a mitad de período y varios estudios sobre el impacto final del proyecto.

Aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación

46. El diseño de una estrategia participativa en materia de gestión de los conocimientos y diálogo sobre políticas, que se ajuste a los objetivos de seguimiento y evaluación, permitirá extraer enseñanzas para fundamentar las políticas agrícolas.

Innovación y ampliación de la escala

47. Se promoverán las innovaciones que favorezcan la reproducción a gran escala del proyecto, en especial: i) la inclusión de los beneficiarios en las alianzas en el ámbito de la agrupación; ii) la ampliación de las iniciativas locales existentes; iii) un mecanismo financiero tripartito, y iv) un sistema de gobernanza inclusivo.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

48. A fin de garantizar la rapidez de la puesta en marcha, los fondos que se retiren para sufragar los gastos para la puesta en marcha en que se incurra³⁶ antes de que se hayan cumplido las condiciones generales de desembolso no podrán superar los USD 500 000.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

49. La supervisión correrá a cargo del FIDA en el marco de las misiones de apoyo periódicas, que se organizarán con el Ministerio responsable y la UCP, y del examen de mitad de período y el examen final del proyecto.

³⁴ Formularios de reclamación y procedimientos.

³⁵ Bondoukou y Bouna.

³⁶ El Gobierno (responsable del proyecto y representante del prestatario) presentará al FIDA el presupuesto y la solicitud de anticipo de fondos para sufragar los gastos de la puesta en marcha, a fin de que este dé su visto bueno.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

50. Un convenio de financiación entre la República de Côte d'Ivoire y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario. Se adjunta una copia del convenio de financiación negociado como apéndice I.
51. La República de Côte d'Ivoire está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
52. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

53. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta con arreglo a lo dispuesto en la siguiente resolución:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones combinadas a la República de Côte d'Ivoire, por un monto equivalente a veintisiete millones cincuenta mil euros (EUR 27 050 000) (aproximadamente USD 29 300 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias a la República de Côte d'Ivoire, por un monto equivalente a cuarenta y dos millones cuatrocientos ochenta mil euros (EUR 42 480 000) (aproximadamente USD 46 000 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Presidente
Álvaro Lario

Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 23 août 2024)

Prêt No : _____

Prêt Additionnel No : _____

Nom du Projet : Projet de Pôle Agro-industriel dans le Nord Est (2PAI-NE) ("le "le Projet")

La République de Côte d'Ivoire

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

Attendu QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un prêt additionnel pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

Attendu QUE des cofinancements dont celui du Groupe de la Banque Africaine du Développement (BAD) sont envisagés et démarreront après la mise en place du financement FIDA.

L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet³⁷;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt et un Prêt Additionnel, ensemble (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

³⁷ Élargir le préambule en fonction des besoins, par exemple en établissant des liens avec d'autres projets financés par le FIDA

1. A. Le montant du Prêt A est de vingt-sept millions cinquante mille euros (27 050 000 EUR).
B. Le montant du Prêt B est de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros (42 480 000 EUR).
3. Le Prêt A est accordé à des conditions, et assorti d'un taux d'intérêt sur le montant principal restant dû et à des frais de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et la commission de service déterminé seront fixés pour le cycle de vie de l'emprunt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du service de l'emprunt, et auront une échéance de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds.
4. Le Prêt B est accordé à des conditions ordinaire et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d'un délai de remboursement de vingt-neuf (29) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.
5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
6. L'exercice financier débute le 1^{er} Janvier.
7. Le remboursement du (principal) et le paiement (des intérêts) (de la commission de service) du Prêt A et du Prêt B sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.
8. Il y aura deux comptes désigné(s) en EUR, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert au nom du Projet par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter les comptes désignés.
9. Il y aura un compte d'opération en FCFA ouvert par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au nom du Projet auprès de la Banque du Trésor afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.
10. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant d'environ quatre millions quatre-vingt mille euros (4 080 000 EUR) sous forme d'exonérations d'impôt, la prise en charge des indemnités du contrôleur financier et de l'agent comptable qui seront mis à la disposition du Projet et d'apport en numéraire d'environ quatre millions sept cent vingt mille euros (4 720 000 EUR).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement sera six mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

2. L'élément suivant est désigné comme de motif supplémentaire d'annulation du présent accord :

Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions préalables au premier décaissement :

- a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
- b) Le personnel clé du Projet a été recruté de manière compétitive conformément à la section 8 Annexe 1 du présent Accord.
- c) Les comptes désignés et le compte d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les activités du Projet et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet est approuvé par le FIDA.
- f) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur

Ministre des Finances et du Budget
Adama COULIBALY
Abidjan-Plateau, Immeuble SCIAM 19^e étage
Tel : +225 2720302525
Télécopie : +225 2720302528

Pour le Fonds :

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

[Nom officiel du pays]

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date : _____³⁸

Fonds international de
développement agricole

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date : _____

³⁸ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Le nombre de bénéficiaires est 222 075 dont 35 250 ménages avec trois cibles : (i) catégorie C (17.100 ménages) des micros et très petits exploitants agricoles³⁹, (ii) catégorie B des micros, petites et moyennes entreprises (178 MPME⁴⁰), et (iii) catégorie A (ciblée par la BAD), des très grandes entreprises.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Zanzan est affecté par la pauvreté, une faible productivité agricole, le changement climatique, la dégradation de l'environnement et une faible inclusion sociale. Il dispose d'un important potentiel agricole malgré des ressources en eau limitées. La sélection des zones d'intervention sera participative, priorisant les bassins de production raisonnables, concentrant des populations rurales pauvres vulnérables, offrant un potentiel d'investissement pour structurer les filières et infrastructures, et permettant de connecter les petits producteurs aux centres d'agrégation et au parc agro-industriel.

3. *Chaînes de valeur ciblées.* Le projet ciblera prioritairement les chaînes de valeurs suivantes : riz, produits maraîchers, le poulet en continuum avec le maïs et le soja, l'igname. S'ajouteront des chaînes de valeur secondaires : petit élevage traditionnel, miel, anacarde, karité.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet 2PAI-NE, est de transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, orienté vers le marché, résilient au climat et durable, offrant un accès juste et équitable à des opportunités de revenus et réduisant la pauvreté. Il contribue à la réalisation des objectifs stratégiques⁴¹ du COSOP 2020 – 2025 et est également en ligne avec le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 pour une transformation inclusive et durable des zones rurales.

5. *Composantes.* Le projet est articulé autour des quatre composantes et dix sous-composantes suivantes :

5.1. *Composante A* : Renforcement des systèmes de production agricole intelligents face au climat et connectés aux marchés, comprend trois sous-composantes: (A.1) Amélioration des infrastructures de production agricole ; (A.2) Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles ; (A.3) Renforcement de la résilience des communautés

5.2. *Composante B* : Promotion de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés avec deux sous-composantes : (B.1) Mise en place des infrastructures de transformation et de mise en marché ; (B.2) Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché.

5.3. *Composante C* : Création d'un environnement favorable à l'économie agricole, avec trois sous-composantes:(C.1) Amélioration de l'offre des services techniques ; (C.2) Amélioration de l'offre des services financiers ; (C.3) Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé.

³⁹ Caractérisés par des rendements marginaux, et une faible valeur ajoutée

⁴⁰ En mettant l'accent sur les jeunes déjà actifs dans l'agrégation, la transformation, la distribution, la production ou la fourniture de biens et services

⁴¹ l'amélioration des politiques nationales et le renforcement des institutions nationales; l'accroissement de la productivité et le renforcement de la résilience des petits producteurs face aux changements climatiques ; et le renforcement de la création de la valeur ajoutée et l'accès aux marchés

5.4 *Composante D* : Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet avec deux sous-composantes : (D.1) Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel ; (D.2) Coordination du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *Agent principal du Projet*. L'agent principal du Projet est le Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Production Vivrières (MEMINADERPV) ;

7. *Comité de Pilotage du Projet (COP)*. Il sera mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural et des Production Vivrières (MEMINADERPV) et sera chargé de définir les orientations stratégiques et opérationnelles du projet. La composition du comité de pilotage est décrite dans le document de conception du projet. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

8. *Cadre régional de concertation (CRC)*. Les CRC aura pour vocation l'harmonisation des interventions de développement, les arbitrages locaux et la recherche de l'équilibre régional. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

9. *Unité de Coordination du Projet (UCP)*. Le siège de l'UCP basée à Bondoukou (Gontougo). Une antenne légère sera établie à Bouna (Boukani). La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'UCP sous la supervision de la DGSP. L'UCP aura pour tâches principales, la coordination, le contrôle et le suivi de l'ensemble des activités du projet. La composition de l'UCP est décrite dans le document de conception du projet et le personnel clé est constitué d'un coordonnateur, d'un responsable administratif et financier, d'un expert en suivi-évaluation, d'un responsable en passation des marchés. Les cadres du projet seront recrutés sur une base compétitive. Ils signeront des contrats de performance.

10. *Planification et Suivi et évaluation*. Chaque année, le PTBA de l'an n+1 devra être élaboré par l'UCP. Il devra être soumis au FIDA pour avis de non-objection. Le système de suivi-évaluation (SSE) s'appuyant sur le cadre logique sera mis en place. Le dispositif de suivi sera digitalisé à travers des fiches de collecte digitalisées pour permettre un suivi en temps réel des indicateurs avec des données validées au niveau de l'antenne puis centralement. Des missions de supervisions conjointes FIDA-Gouvernement seront réalisées chaque année. Des rapports périodiques sur la mise en œuvre du projet seront produits par l'UCP pour validation.

A partir d'une enquête de référence qui sera réalisée au démarrage du projet, une revue et enquête d'effets seront conduite à mi-parcours de la mise en œuvre du projet et en fin de projet, une revue d'achèvement et une enquête d'impact seront réalisées.

11. *Gestion des savoirs*. Une stratégie participative de gestion des savoirs et de dialogue politique alignée avec les objectifs du suivi-évaluation permettra de dégager des leçons qui informeront les politiques agricoles.

12. *Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)* : Le projet dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes intégré dans le Plan de Participation des Parties Prenantes (PPP), qui est conçu pour être facile d'accès et permettre de traiter rapidement les préoccupations et les plaintes des parties touchées par le projet.

13. *Gestion Comptable et financière*. La gestion comptable et financière du projet sera assurée par l'équipe composées de comptables et d'assistants comptables dirigée par un Responsable Administratif et Financier (RAF), qui est responsable de l'efficacité opérationnelle, et de la supervision stratégique des finances, de la comptabilité et des opérations administratives du projet. Les états financiers seront préparés conformément aux nouvelles normes comptables OHADA relatif au Système comptable des entités à but

non lucratif (SYCEBNL), entrées en vigueur en janvier 2024. L'exercice fiscal s'étendra du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les audits externes seront effectués séparément, en fonction des exigences du bailleur de fonds. L'audit interne sera assuré par l'Inspection Générale des Finances (IGF) selon une convention qui sera signé avec le projet.

14. *Passation des marchés.* Les marchés des biens, des travaux et des services, financés par les ressources du FIDA, seront attribués conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur en matière de passation des marchés, ceci dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA sur la passation des marchés. La passation des marchés du projet sera alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption, ainsi qu'aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Le responsable de passation des marchés sera soutenu par un chargé de passation des marchés.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation du produit du Financement.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Total	Montant alloué au titre du Prêt A (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt B (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	12 610 000	26 030 000	100% hors contribution des bénéficiaires
II. Équipement et matériel	660 000	1 450 000	100% hors taxes et hors Contribution des bénéficiaires
III. Consultation	2 250 000	5 470 000	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Dons et Subventions	150 000	230 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Fonds de garantie et de crédit	2 470 000	0	
VI. Coûts de fonctionnement	6 240 000	5 070 000	100% hors contribution du Gouvernement
Non alloué	2 670 000	4 230 000	
TOTAL	27 050 000	42 480 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses "d'Équipement et Matériel" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses relatives aux véhicules, Biens services et Intrant
- ii) Les dépenses de "Consultations" de la catégorie III incluent les dépenses liées aux formations et aux ateliers.
- iii) La catégorie V " Fonds de garantie et de crédit" comprend la ligne de crédit. Le fonds de garantie (10%) et la ligne de crédit (90%) ne seront décaissés qu'une fois que toutes les conditions et mécanismes créant le fonds et les modalités de crédit auront été mis en place et auront reçu l'avis de non-objection du FIDA.
- iv) Les dépenses de "Salaires et Indemnités" de la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

2. Modalités de décaissement

- a) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et lorsque les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- b) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III "Consultations" et IV " coût de fonctionnement" engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de Quatre cent soixante mille euros (460 000 EUR). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Les frais de démarrage comprendront notamment (i) la mise en place de l'UCP et ainsi que les salaires du personnel clé; (ii) la formulation du manuel de mise en œuvre du projet, y compris les procédures financières, le manuel de comptabilité et de passation de marchés ; (iii) la préparation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation de marchés ; (iv) l'organisation d'un atelier de démarrage ; (v) le déploiement d'un logiciel de comptabilité approprié et le système de suivi-évaluation; (vi) la finalisation de l'étendue des travaux et des termes de référence de l'audit interne ainsi que la signature de la convention avec l'IGF

- c) Modalités d'audit : Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, de comptabilité et de rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PS&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord].

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que à compétence égale, à privilégier les candidatures des femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que :

- (a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable ;
- (b) les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet ;
- (c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés ;
- (d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale ;
- (e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet sont respectés⁴²;
- (f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

⁴² Voir BIT 169, 1989, une fois ratifié.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés au [_____] [et aux autres agents d'exécution] pour la mise en œuvre du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet ; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* L'emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du projet est :* le Coordonnateur du projet, le Responsable administratif et financier, le Responsable du suivi et de l'évaluation ainsi que le responsable de passation des marchés. L'ensemble du personnel clé du projet sera recruté par voie compétitive.

Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel cadre décrit dans le document de conception du projet dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel cadre du projet sera détaché auprès de l'unité de coordination du projet s'il s'agit de fonctionnaires, recruté selon la réglementation nationale du travail ou dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet est soumis à l'examen préalable du FIDA, tout comme le licenciement du personnel clé du projet. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du projet/programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans de gestion des pesticides, (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. L'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur divulguera le projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du projet s'assurent que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;

- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses				
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité					
Portée 2PAI-NE	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	Established and effective delivery mechanisms and capacities to deal with the remote location context. Average Rural Household size in Gountougo and Bounkani Regions is respectively 5.6 and 7.9 members, according to the Recensement des exploitations agricoles, Statistics bureau of Côte d'Ivoire, Volume 3 (2019) (FAO, 2019. REEA, Vol 3).				
	Hommes - Hommes	0	2 622	21 150								
	Femmes - Femmes	0	1 748	14 100								
	Jeunes - Jeunes	0	2 185	17 625								
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	4 370	35 250								
	Homme - Pourcentage	0	60	60								
	Femme - Pourcentage	0	40	40								
	Jeunes - Pourcentage	0	50	50								
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages								Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	Established and effective delivery mechanisms and capacities to deal with the remote location context.
	Membres des ménages - Nombre de personnes								0	27 531	222 075	
1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD						
Ménages - Ménages				0	4 370	35 250						
Objectif du projet Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à réduire les importations et accroître les exportations de produits agricoles dans la zone cible. Objectif de développement Transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, résilient et durable, orienté vers le marché, offrant des opportunités de revenus justes et équitables à tous les acteurs de la chaîne de valeur.	2. Incidence of poverty and climate vulnerability in the intervention regions				SMART survey	Year 6	Government IFAD	Established and effective delivery mechanisms and capacities to deal with the remote location context.				
	Incidence of poverty and climate - Pourcentage				0	-5	-10					
	People who have increased their resilience index value by at least 20% by the end of the programme				HSE RDMT method	Year 6	Government IFAD					
	Females - Pourcentage				0	40	40					
	Young - Pourcentage				0	50	50					
	People able differently - Pourcentage				0	2.5	2.5					
	Number of people - Nombre				0	4 042	32 606					
	1.2.8 Women reporting minimum dietary diversity (MDDW)				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD					
	Households-number				0	437	10 575					
	Households- Percentage				0	10	30					
Household members (number)				0	2 753	66 623						
Women- number				0	437	10 575						
Women - Pourcentage				0	10	30						
SF 2.1 Percentage of households reporting satisfaction with project services				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD						
Households - Pourcentage				0	45	75						
Households- number				0	1 967	26 438						
Household members (number)				0	12 389	166 556						
3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD	Enabling conditions for the promotion and appropriation of sustainable technologies Effective					
Membres des ménages - Nombre de personnes				0	9 636	155 453						
Ménages - Pourcentage				0	35	70						
Ménages - Ménages				0	1 530	24 675						
Producers reporting an increase in income of at least 30%				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD						
Producers reporting - Pourcentage				0	25	60						

sont établies/améliorées et gérées de manière durable	Jeunes - Jeunes	0	600	2 400	0	Semi-annual	Coordination Unit	
	Nombre total de personnes ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre - Nombre de personnes	0	1 200	4 800				
Produit 1.3 : La résilience communautaire a augmenté	Number of hectares of lowland	0	500	2000	Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Quality expertise available and speed in procurement procedures
	Number of hectares of vegetable farming	0	200	500				
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition							
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	12000	29500				
	Hommes - Hommes	0	7 200	17 700				
	Femmes - Femmes	0	4 800	11 800				
	Ménages - Ménages	0	12 000	29 500				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	75 600	185 850				
	Jeunes - Jeunes	0	6 000	14 750				
	IE 2.1: Individuals demonstrating an improvement in empowerment							
	Total persons (number)	0	2 000	4 800				
	Total persons (%)	0	46%	14%				
	Female-number	0	1 800	4 400				
Female (%)	0	41%	12%					
Males (%)	0	5%	1%					
Males- Number	0	200	400					
POs reporting an increase in marketed volumes of at least 20% in the target commodities								
POs reporting an increase in marketed volumes - Pourcentage (%)	0	30	70	M&E System Annual performance survey	Year 2, 3,4,5,6,7	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	Market operators co-invest in target industries For Indicator
2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéficiaires								
Nombre d'entreprises - Entreprises	0	53	116	IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	SF2.2 Service providers with adequate ability are available	
Pourcentage d'entreprises - Pourcentage	0	30	65	IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit		
SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet								
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	8 259.30	144 348.75	IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit		
Ménages dirigés par une femme - Ménages	0	524.40	9 165.0					
Ménages) - Pourcentage	0	30	65					
Ménages (nombre) - Ménages	0	1 311	22 913					
2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes								
Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux - Pourcentage	0	15	30	IFAD COI survey Market	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit		
Nombre d'organisations de producteurs ruraux - Organisation	0	25	50					
Organisations de producteurs ruraux avec des femmes occupent des postes de direction - Organisation	0	5	10					
Nombre de membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	1 485	2 970					
Femmes membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	594	1 188					
Hommes membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	891	1 782					
Jeunes membres des organisations de producteurs - Nombre	0	743	1 485					
2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities								
Households - Pourcentage	0	30	65					IFAD COI survey Market
Households-number	0	1 311	22 913					
Households member (number)	0	8 259	144 349					
2.1.3: Rural producers' organizations supported								
Functional POs and SME enterprises - Pourcentage	0	50	165	Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit		
Entrepreneurial initiatives.								
Entrepreneurial initiatives. - Nombre	0	50	165	Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit		
SMEs with improved innovative technologies (including digital)								
SMEs with improved innovative technologies - Nombre	0	50	165	Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit		
2.1.1. Rural Enterprises accessing Business Development Services								
	0	35	178					
Effet direct								
2 : Augmentation de la valeur ajoutée après la récolte, dans la transformation et la commercialisation des chaînes de valeur agricoles ciblées								
Produit								
2.1 : Les capacités opérationnelles et techniques des producteurs agricoles, des transformateurs et des micro, petites et moyennes entreprises (m-PME) dans les chaînes de								

valeur sélectionnées sont augmentées								
Produit	2.1.6: Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Speed in procurement procedures
2.2 : Les infrastructures rurales résilientes au climat (y compris, par exemple : les routes rurales, les routes de desserte, l'approvisionnement en électricité, etc.) sont établies/améliorées et fonctionnent	Storage, preservation and processing - Nombre	0	50	200				
Effet direct	Producers who directly benefitted from transformative and innovative agri-services promoted by the project in select value chains				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3 : Les investissements privés transformateurs et innovants dans le secteur agricole (dans des chaînes de valeur sélectionnées) sont encouragés	Producers who directly benefitted from transformative and innovative agri-services - Number	0	500	17100				
	Category C: Small scale producers - Number	0	1100	17100				
	Category C – Number Men (60%) - Number	0	660	10260				
	Category C – Number Women (40%) - Number	0	440	6840				
	Category C – Number Youth (50%) - Number	0	550	8550				
	Category B – Via micro-small and medium sized enterprises (MSMEs) (average 75 per MSME approximatively, 178 MSMEs) - Nombre	0	2670	13350				
	Category B: Number Men (60%) - Number	0	1602	8010				
	Category B: Number Women (40%) - Number	0	1068	5340				
	Category B: Number Youth(50%) - Number	0	1335	6675				
Produit	Structuring, promotion and leadership initiatives supported				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3.1 : L'environnement propice aux investissements privés et public-privés durables est amélioré (renforcement des capacités des institutions publiques, dialogue politique, amélioration de la réglementation, etc.)	Number of Structuring, promotion and leadership initiatives - Number	0	100	300				
Produit	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3.2 : Les entreprises (PME et grandes) et producteurs du secteur agroalimentaire ont accès à des produits et services financiers sur mesure, adaptés et sensibles au changement climatique	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne -Nombre	0	2 800	9 600				
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Nombre	0	3 500	12 000				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne -Nombre	0	4 200	14 400				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit -Nombre	0	800	4 800				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	533	3 200				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	667	4 000				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne - Nombre	0	4 000	24 000				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	1 333	8 000				
Produit	Financial service providers supported in delivering outreach strategies, financial products and services to rural areas				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	
	Financial service providers - Nombre	0	2	5				
Produit	Functioning multi-stakeholder platforms supported				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the
3.3 : Un parc agro-industriel	Functioning multi-stakeholder platforms - Nombre	0	0	1				

multifonctionnel et un incubateur sont créés en collaboration avec le secteur privé dans le district de Zanzan.

--	--	--	--

governing structures

Matrice intégrée des risques du projet

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
<i>Fragility and Security</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Governance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Political Commitment</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Policy alignment</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Élevé
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Relevance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	Moyen	Moyen
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Project External Audit</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B2 Assessment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Moyen
<i>Vulnerability of target population and ecosystems to climate variability and hazards</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Greenhouse Gas Emissions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>

<i>Labour and working conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Indigenous people</i>	Faible	Faible
<i>Cultural heritage</i>	Faible	Faible
<i>Resource efficiency and Pollution Prevention</i>	Elevé	Elevé
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Parties Prenantes	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder grievances</i>	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder Engagement / Coordination</i>	Moyen	Moyen
Risque Global	Substantiel	Substantiel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Fragility and Security	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Security conditions unfavorable to the implementation of 2PAI-E (increased terrorist attacks and threats to business operations) • Rising flow of refugees, especially as long-standing conflicts continue in neighboring countries and as growing climate disaster risks raise socioeconomic stresses 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Geographic targeting outside of the red zones • Inclusion of migrants and displaced people in the social engineering of the project • Careful approach to the deployment of activities 		
Macroeconomic	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Increasing inflation due to commodity and food international prices leading to decreased domestic purchasing power 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Boost agriculture investments and production in the target areas (increased food- security and self-sufficiency) 		
Governance	Moyen	Moyen
Risque: <p>Improved Public Financial Management with adoption of computerized systems for management that improves transparency in budgeting and procurement processes creates less opportunities for corruption (2023 IPMC scores of 40/100 has improved with gain of 3 points as compared to Y2022 and gain 12 steps).</p> <p>Political Instability: A history of political tension and conflict can disrupt progress and hinder long-term planning especially for the next election year of 2025.</p> <p>Improved Institutional Capacity: Government institutions have improved their capacity and national execution is gradually gaining momentum amongst UN agencies.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Establishment of clear and transparent selection criteria for beneficiaries and service providers</p> <p>Implementation of a grievance redress mechanism for stakeholders to report concerns about project execution</p> <p>Inclusion of training components in the project for local stakeholders on project management, financial literacy, and anti-corruption practices and partnerships with local civil society organizations (CSOs) to enhance project oversight and beneficiary participation</p> <p>Collaboration with other IFIs working in Côte d'Ivoire to harmonize approaches and leverage collective efforts to strengthen governance</p>		
Political Commitment	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Upcoming elections in 2025 • New orientations diverting public financing and attention from the agro-pôle approach • Potential for destabilisation due to the terrorists' attacks and tensions from neighbouring Burkina Faso 	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quarterly update of risk and political commitment through project governance and engagement with Government authorities • Strategic adjustments at mid-term review • Coordination with local security authorities and adherence to security procedures 		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Policy Development and Implementation	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agro-pole approach not inclusive and pro-poor 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strong emphasis on social inclusion and enhancing stakeholder participation and capacity building in the functioning of rural infrastructure (social engineering) , including the selection of investments, infrastructure management/governance, and strengthening grassroots organizations. 		
Policy alignment	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • New orientations diverting public financing and attention from the agro-pôle approach 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strategic adjustments at mid-term review • Agility of the project governance to swiftly adapt to new policy orientations 		
Contexte environnemental et climatique	Elevé	Elevé
Project vulnerability to climate change impacts	Elevé	Elevé
<p>Risques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation des sols pourrait réduire la productivité des principaux produits agricoles dans la zone 2PAI-E. 2. Les ravageurs et la pollution du sol et de l'eau par les produits agrochimiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de la zone 2PAI NE 	Elevé	Elevé

Mesures d'atténuation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives – y compris les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. 2. Développement des capacités et équipement pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques et promouvoir les activités de lutte intégrée contre les ravageurs. 		
Project vulnerability to environmental conditions	Substantiel	Substantiel
Risque: <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation des sols pourrait réduire la productivité des principaux produits agricoles dans la zone 2PAI-E. 2. Les ravageurs et la pollution du sol et de l'eau par les produits agrochimiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de la zone 2PAI NE. 	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Mesures d'atténuation: <ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives - y compris les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. 2. Développement des capacités et équipement pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques et promouvoir les activités de lutte intégrée contre les ravageurs. 		
Portée du projet	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Technical Soundness	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: <p>Le risque que des facteurs de conception technique, tels que la surcomplexité, la sur/insuffisance d'ambition ou d'innovation, une incorporation inadéquate des leçons apprises et des meilleures pratiques, une faible justification économique, sociale, d'inclusion et de durabilité environnementale, des fondements analytiques faibles (notamment parce que ceux-ci peuvent ne pas être disponibles), ou une conception excessivement rigide, puissent compromettre la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet.</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique auprès de l'UCP et supervision par le Bureau FIDA pour permettre une bonne compréhension des approches techniques du projet. • Facilitation de l'accès au crédit. • Prise de mesures incitatives pour la mobilisation du secteur privé. • Appui à l'élaboration de plans d'affaires justifiant la durabilité économique, sociale et environnementale des investissements. • Mise en place d'un mécanisme de ciblage inclusif et de systèmes de gouvernance et de gestion inclusifs des investissements. • Revue des approches et stratégies du projet lors de missions de supervision et de revue à mi-parcours . • Promotion de l'intensification durable de la production végétale, animale et halieutique, par le soutien à la diffusion de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement. • Développement de synergies d'action avec d'autres partenaires au développement. 		
Project Relevance	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Agro-pole approach not suitable to the socio-economic conditions of the area • Private sector (SMEs, large agribusiness and financial institutions) failing to show interest to invest in the project area 	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Pre-design studies and flexibility to adapt the approach to context of the area • Systematic consultation and engagement of value chain organizations, SMEs and large enterprises and financial institutions during project design • Specific • Private sector incentives and enabling environment (component 3) 		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
Monitoring and Evaluation Arrangements	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Weak monitoring and evaluation system 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Set up a computerised and georeferenced monitoring and evaluation system with a regularly updated database • Strengthen institutional capacity for performance monitoring, coordination, supervision, and results management, etc. 		
Implementation Arrangements	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Limited mandate, capacity and incentive of lead agency (MEMINADERPV) to coordinate with other key public agencies (MIRAH, MCI, MINEDD, etc.) • Weak coordination/synchronization among co-financiers (i.e. AfDB and IFAD) • Delayed start of project 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Involvement of key public institutions (MIRAH, MCI, MINEDD, etc.) during design • Role of Unit of coordination and monitoring of IFAD projects • Agreement reached between financiers on separation of responsibilities in financing • Define sequencing where required and ensure IFAD financing covering the essential social mobilization and social engineering interventions Single Project Implementation Unit (AfDB and IFAD) • Agreement IFAD/AfDB on common system for planning, reporting and monitoring, including joint supervision missions • Use of FIPS/start-up advance and AfDB's PFF to finance preparatory studies and recruit Project Implementation Unit • Role of Unit of coordination and monitoring of IFAD projects • Pre-identification of expertise required to guarantee efficient project inception 		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Project External Audit	Moyen	Moyen
Risque: <p>Delays in submission of audit report. The scope of the mission may not cover expenditures incurred by implementing entities.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Auditor recruitment and appointment will be done at the start of the financial year.</p> <p>The project's institutional arrangements allow for the appointment of adequate external auditors and the ToRs (to be reviewed by IFAD) will include field visits and specific report on findings of physical controls of goods, services and works</p>		
<p>Project Accounting and Financial Reporting</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Poor policies and procedures, lack of qualified accountant staff (capacity staff) and no familiarity with new OHADA accounting system and IFAD requirements</p> <p>Inaccuracy and delay in submission of IFR due to weak capacity of FM team</p> <p>Lack of familiarity of PCU team leading to some delays in recording of expenditures as well as preparation of periodic financial reports</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) the project will adopt the New OHADA Framework (SYCEBNL) accounting system. Accounting procedures will be documented in the procedure manual.</p> <p>(ii) The FM team headed by a RAF recruited on competitive basis.</p> <p>(iii) Training on IFAD FM procedures will be provided to the staff as needed.</p> <p>(iv) A computerized accounting system will be used; IFR and FS will be automated</p> <p>(v) IFR and financial statements formats will be agreed on at project negotiations.</p> <p>(vi) FM team of the PCU recruited on competitive basis and capacity building planed before project effectiveness</p>		
<p>Project Internal Controls</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Internal control system may be weak due to weak FM capacity of the team. The lack of procedures manual may lead to inappropriate use of the funds and delays in financial report.</p> <p>The Steering Committee may not be effective; the manual may not be available at project effectiveness</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Finalization of the FM procedures manual and training on the use of the manual will be a condition of effectiveness.</p> <p>(ii) Internal audit functions will report directly to the steering committee or projects oversight unit in the MOF</p> <p>(iii) FM capacity of all implementing partners will be assessed, and IFAD fiduciary clauses included in all contracts with partners</p>		
<p>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</p>	Élevé	Élevé
<p>Risque:</p> <p>(i) Risk of misused of funds and delays in payment of invoices/expenditures of activities implemented by various actors.</p> <p>(ii) Delays in approval of withdrawal applications by Directorate of Treasury leading to cash shortages for PCU to pay expenditures.</p> <p>(iii) Ineffectiveness of public accountant and financial controller functions leading to payment of ineligible expenditures</p>	Élevé	Élevé

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Payment requests will be approved by the Coordinator prior to payment of funds to contractors or consultants and implementing entities. (ii) Compliance with Decree 475 by all actors (financial controller and project public accountant). (ii) Scope of work of internal as the external auditors include regular field visits (physical controls of works, goods and services acquired). (iii) Adequate budget allocated to Internal auditors to conduct periodic controls and training of Financial Controller & public accountant on IFAD procedures</p>		
Project Budgeting	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>(i) weak capacity at the PCU and implementing entities to prepare and submit accurate work program and budget; (ii) weak consolidation of budgets; and (iii) weak budgetary execution and control; (iv) cost overrun or under run and reasons not detected in a timely manner (v) delays in issuing of budget appropriation notifications</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Early start of budget bottom-up consolidation; (ii) sharp scrutiny for realistic estimates and budget phasing by quarter for IFAD no-objection; (iii) effective budget-module installed at accounting software to monitor deviations; AWPB reviewed and approved by the steering committee.</p> <p>The project Financial Procedures Manual will define the arrangements for budgeting, budgetary control and the requirements for budgeting revisions. IFR will provide information on budgetary execution and analysis of variances between actual and budget.</p>		
Project Organization and Staffing	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Interference of the government in the recruitment process of PCU staff, and delays in the issuing of ministerial orders for the exercise of the mandate of key personnel.</p> <p>In addition, the inadequacy of the staff arrangements between IFAD and AfDB could have an impact on project implementation.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Key personnel will be recruited through an independent competitive procedure, and the terms of reference will be approved by IFAD and the AfDB. The two financiers will agree on a timetable for the issuance of letters of appointment of CCP staff; Involvement of the Prime Minister's Office for rapid signing of all decrees (ratifications) necessary for the start of the project; Provision of a start-up advance as soon as the project is ratified; Staff recruitment launched as soon as negotiations on the Financing Agreement are finalized. The Project Coordination Unit (PCU) will have autonomy for administrative and financial management, programming and budgeting. Modalities for funding transversal positions will be laid down between IFAD and AfDB. 		
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Risque :</p> <p>Cadre légal et réglementaire présente quelques incomplétudes par rapport aux exigences du FIDA (DSNAO datant de 2013 et en non-conformité sur plusieurs politiques du FIDA, absence d'exigence par le CMP du caractère public des</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

séances d'ouverture des offres de Biens et Travaux ; absence d'un délai maximum légal pour la publication des résultats d'Appel d'offres sur le portail des marchés publics; etc.)		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA en cas de manquement de la réglementation nationale sur des aspects spécifiques. <p>Il est impératif de veiller à ce que le public ait un accès transparent aux informations concernant les procédures de marchés publics mises en œuvre dans le cadre du projet. Pour ce faire, il est possible, par exemple, de diffuser ces informations sur le site internet du projet, en publiant une notification générale au début des marchés, en diffusant régulièrement des annonces de sollicitation de propositions par les canaux appropriés, et en communiquant les décisions finales par les mêmes moyens.</p>		
A.2 Institutional Framework and Management Capacity	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>L'ANRMP est dans la voie de professionnalisation du métier en réalisant le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics en ciblant les participants, les acteurs principaux dans la mise en œuvre de la passation de marchés dans les institutions concernées (Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS), Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), des Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères). Cependant, il reste encore des risques que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés et en disponibilité de personnel compétent</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ○ Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants. ○ Inclure les organes de contrôles (ANRMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA 		
A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 3 est à un niveau modéré. ○ Les activités d'acquisition publique et pratiques du marché sont globalement conformes sauf pour quelques points sur le suivi et contrôle. 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p>		
A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>La Côte d'Ivoire a acquis une reconnaissance internationale pour ses initiatives proactives dans la lutte contre la corruption, ce qui se reflète par son ascension dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2023 de Transparency International. Le pays a progressé de trois points et douze échelons en un an, passant d'un indice de 37/100 et une 99ème place en 2022, à un indice de 40/100 et une 87ème place en 2023. Cette avancée est attribuable aux réformes</p>	Moyen	Moyen

juridiques et institutionnelles entreprises depuis plus de dix ans, ainsi qu'aux efforts concertés pour exposer et combattre la corruption. Les initiatives notables incluent l'établissement du Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF), de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Criminels (AGRAC), et la création de plateformes pour le signalement et la dénonciation de la corruption. Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire doit persévérer dans son combat contre la corruption, un obstacle majeur au développement national et à l'intégrité institutionnelle.		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque de corruption. o Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.) o Mettre au niveau des contrats du personnels du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique. o S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations 		
<i>(i) B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque : Le projet a un niveau de complexité moyenne et nécessite des appuis techniques au démarrage de la part du ministère d'État, ministère de l'agriculture et du développement rural (MEMINADER). et des partenaires	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : Formation sur les réglementations en vigueur: national et FIDA de toutes les parties prenantes. s'assurer de la supervision des partenaires		
B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque : Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés (par rapport à l'expérience des deux projets en cours)	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Il est impératif de soumettre un plan annuel de passation de marchés, avec une mise à jour trimestrielle. Ce plan doit inclure la méthode de sélection des marchés, ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter. De plus, il doit englober les principaux contrats, conformément au manuel. o Renforcer la capacité du personnel en charge de la PM dans le traitement des dossiers de passation de marchés conformément aux Directives et au Guide pratique du FIDA (planification, respect des procédures, qualité des documents, classement et archivages, lutte anticorruption, mécanisme de gestion des plaintes...). o Sortir systématiquement les indicateurs de performance de passation des marchés du projet et en discuter avec l'équipe du projet (chaque quinzaine, etc.) 		
Projec Procurement Overall	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: 1. Cadre légal et réglementaire : Le cadre actuel présente certaines lacunes par rapport aux exigences du FIDA. Notamment, la DSNAO datant de 2013 ne se conforme pas à plusieurs politiques du FIDA. De plus, le Code des Marchés Publics (CMP) ne prévoit pas explicitement la publicité des séances d'ouverture des offres pour les biens et travaux, ni de délai maximum légal	Moyen	Moyen

<p>pour la publication des résultats d'appels d'offres sur le portail des marchés publics.</p> <p>2. Professionnalisation de l'ANRMP : L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) s'engage dans la voie de la professionnalisation. Elle met en place un programme d'accréditation professionnelle pour les acteurs des marchés publics. Ce programme cible les participants clés impliqués dans la passation des marchés au sein d'institutions telles que le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), ainsi que les Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères. Cependant, des risques subsistent quant à la limitation des capacités en matière de passation de marchés et à la disponibilité de personnel compétent.</p> <p>3. Capacité nationale en passation des marchés : Bien que la capacité nationale en passation des marchés publics soit globalement solide, il existe un risque de faible maîtrise des procédures et politiques du FIDA. Par conséquent, il est probable qu'un certain retard se produise dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés.</p> <p>La capacité nationale en passation des marchés publics existent et est assez bien fourni. Toutefois, le risque de faible maîtrise des procédures et politiques du FIDA existe. Il y aura probablement un retard dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés</p>		
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet doit impérativement respecter les obligations des directives du FIDA intitulées "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets". En cas de non-conformité avec la réglementation nationale sur des aspects spécifiques, il est recommandé d'utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>Pour garantir la transparence, il est essentiel que le public ait un accès transparent aux informations concernant les procédures de marchés publics mises en œuvre dans le cadre du projet. À cette fin, plusieurs mesures peuvent être prises, telles que la diffusion de ces informations sur le site internet du projet, la publication d'une notification générale au début des marchés, la régulière diffusion d'annonces de sollicitation de propositions par les canaux appropriés, et la communication des décisions finales par les mêmes moyens. De plus, il est recommandé d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet. Cette expertise contribuera à assurer une gestion rigoureuse des marchés.</p> <p>La formation continue des personnes en charge des achats est également essentielle. Elle doit couvrir les différents aspects de la passation de marchés, notamment les services, les biens et les consultants.</p> <p>Enfin, il est conseillé d'associer les organes de contrôle tels que l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), ainsi que les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet, aux formations et ateliers initiés par le FIDA.</p> <p>Il faut que le projet s'assure : (i) d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ; (ii) former en continue les personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants ; et (iii) soumettre le plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel</p>		
<p>Impact environnemental, social et climatique</p>	<p>Moyen</p>	<p>Moyen</p>
<p>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mettre en œuvre des interventions climato-résilientes (utilisation de semences adapté au climat, utilisation des techniques de gestion durables des sols</p>		

(CES/DRS), agroforesterie, aménagement hydroagricoles pour rationaliser l'utilisation de l'eau ...) en vue de réduire la vulnérabilité populations.		
Greenhouse Gas Emissions	Moyen	Moyen
Risque: Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Mettre en œuvre des activités sobre en carbone (agroforesterie, installation de biogaz, efficacité énergétique, promotion des énergies solaires et des pratiques agro-écologiques).		
Physical and Economic Resettlement	Moyen	Moyen
Risque: Le projet pourrait être confronté au risque de déplacement économique et physique avec un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Veiller à mettre en œuvre de consentement donné librement en connaissance de cause(CPLCC) dans le cadre des consultations des parties prenantes du projet ; Mettre en œuvre le cadre d'action de réinstallation (CAR)		
Community health, safety and security	Substantiel	Substantiel
Risque: Intoxication due à l'utilisation de traitements agrochimiques, à une mauvaise manipulation lors du transport, du stockage ou de la réutilisation des emballages. Intoxication des personnes par la consommation d'eau polluée Intoxication des personnes par la persistance des produits sur les plantes traitées Intoxication des animaux par la consommation d'eau, de résidus de stockage ou de plantes traitées La propagation de maladies telles que le VIH/SIDA et le COVID-19 est probable en raison des circuits de transformation et de distribution.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Produire un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique ou une évaluation abrégée de l'impact environnemental et social. Élaborer un plan de gestion des nuisibles et des pesticides qui reflète les exigences pertinentes des normes de santé et de sécurité communautaires du SECAP.		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
Risque: Conditions de travail dangereuses Violations des droits du travail Recours au travail forcé et au travail des enfants	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Entreprendre une évaluation environnementale et sociale afin d'évaluer les risques et les impacts sur la main-d'œuvre et les conditions de travail. Promouvoir l'égalité des chances pour les travailleurs, soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective en conformité avec les lois nationales sur l'emploi et le travail et les engagements internationaux. Sensibilisation par la radio, les agents de vulgarisation et les dirigeants communautaires contre le travail des enfants et le travail forcé Renforcer la résilience des jeunes pour protéger les enfants des conditions de travail difficiles		
Indigenous People	Faible	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces	Faible	Faible

pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.		
Mesures d'atténuation: Veiller à la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes avec une participation inclusive et l'application du consentement donné librement en connaissance de cause.		
Cultural Heritage	Faible	Faible
Risque: Expansion des pratiques agricoles et commerciales dans le parc national de la Comoé, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: S'assurer que les activités du projet n'interviendront pas dans le parc national de la Comoé et qu'il n'y aura pas d'impact sur le reste du patrimoine culturel de la région. Renforcer la capacité des groupes cibles et des parties prenantes concernés à éviter les incidences négatives potentielles et les risques pour le patrimoine culturel Évaluer si la confidentialité des éléments du patrimoine culturel doit être incluse dans la divulgation de l'information. Élaborer un plan ou un cadre de gestion (ESCMP/F) qui reflète les exigences pertinentes des normes relatives au patrimoine culturel dans le SECAP et contrôler toutes les mesures d'atténuation. Respecter les réglementations locales, nationales, régionales ou internationales en matière de patrimoine culturel et les plans de gestion des zones protégées existantes.		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Élevé	Élevé
Risque: Pollution de l'environnement	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation à l'utilisation des engrais et des pesticides, à la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets et à la gestion rationnelle des ressources en eau Surveillance régulière des bassins versants Évaluations de l'impact environnemental et social des initiatives entrepreneuriales Mise en place d'un comité de maintenance pour les infrastructures en service		
Biodiversity Conservation	Moyen	Moyen
Risque: Pressions humaines sur les zones protégées et la biodiversité (fragmentation des milieux naturels et des cours d'eau, déforestation pour le charbon de bois, etc.) Effets du changement climatique qui modifient l'aire de répartition des espèces	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Etude de faisabilité multidimensionnelle avant la mise en place des activités Exploitation de sites dédiés et adaptés Respect du SECAP et des normes nationales Approches intégrées de l'agroforesterie Restauration des ressources naturelles et aquatiques grâce aux techniques CES/DRS Formations sur la gestion durable des pâturages et des terrains de parcours, réduisant la pression sur les savanes et l'eau		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Stakeholder Grievances	Moyen	Moyen
Risque: Il existe un risque que le projet 2PAI NE dispose de procédures inefficaces de règlement des griefs/plaintes (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes PESEC du FIDA, de fraude, de corruption etc), ce qui conduit à des plaintes non traitées de la part des parties prenantes, susceptibles de compromettre la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs de développement.	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet 2PAI NE s'engage à (i) maintenir une gestion solide des connaissances, une diffusion de l'information et des engagements communautaires pour tenir tout le monde informé ; (ii) mettre en œuvre un Plan d'engagement des Parties Prenantes (PPP) simple et clair avec un cadre de recours et de résolution des plaintes/griefs, qui est porté à la connaissance de toutes les parties prenantes. Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) identifie les problèmes potentiels qui peuvent nécessiter un redressement et une atténuation des griefs, en fournissant un accès à l'information sur une base régulière pour aider à prévenir l'apparition de griefs en premier lieu, ou l'escalade à un niveau qui peut potentiellement compromettre la performance du projet</p>		
<p>Stakeholder Engagement/Coordination</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Plaintes des bénéficiaires pour motifs éventuels d'insatisfaction liée aux accompagnements apportés par les institutions ; motifs pouvant constituer un frein à l'atteinte des résultats du projet ;</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Evaluer périodiquement (trimestriellement ou semestriellement) l'apport des institutions publiques appuyées à travers des bilans d'activités et d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires afin d'apporter des corrections et amélioration aux encadrements et accompagnements qu'elles apportent aux bénéficiaires ;</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes ou de dénonciations lors de la mise en œuvre des clauses des contrats établis entre les petits producteurs et les unités de transformation et/ou les agrégateurs.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assister de manière effective les bénéficiaires dans le cadre de l'établissement des contrats en privilégiant les intérêts « Gagnant – Gagnant » de toutes les parties. Des clauses de prévention et de gestion des plaintes devront être incluses dans les contrats en se référant à des dispositions du MGP du projet. A cet effet, des canevas de contrats types peuvent être préparés et validés par l'UCP et les parties prenantes concernées.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes de bénéficiaires vulnérables potentiels relativement à l'insuffisance de transparence due au processus de sélection ;</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Organiser des campagnes d'information sur les critères d'éligibilité (en tant que bénéficiaires) avec l'implication des autorités préfectorales et coutumières ainsi que des ONG en la matière ;</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes ou désaccords liés à la mobilisation et la gestion des ressources financières liées aux « caisses villageoises ».</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Apporter des encadrements aux bénéficiaires dans le cadre d'établissement des accords et dispositions de mobilisation et de gestion des fonds (en portant une attention particulière à des clauses garantissant la transparence, les prises de décisions consensuelles, la gestion rationnelle des fonds, l'équité des accès aux fonds de la caisse, etc.) ;</p> <p>Veiller à opérationnaliser le MGP du projet tout en mettant un accent particulier sur la capacité de résolution et de clôture des plaintes.</p>		